



## *- Atelier participatif n°2 -*

### *Quelles Stratégies à développer pour la gestion des ripisylves ?*

*Retour d'expériences sur la mise en œuvre du  
Plan de Gestion des Boisements Rivulaires du bassin de la Seudre*

17 novembre 2022

Yann DAVITOGLU - SMBS



**17 et 18 Novembre 2022**

*17<sup>ème</sup> Forum Rivières  
Lathus (86)*



# Le bassin de la Seudre

- 64 km de cours principal
- 750 km<sup>2</sup> de bassin versant
- Dominante agricole (céréale et vignes)
- Vastes zones humides salées et douces
- Des milieux aquatiques à préserver, des risques à maîtriser et des usages à concilier



# Le SMBS

- Date de création : 01/01/2020
- Double compétence
  - Planification : SAGE, PAPI et POM Seudre (dont PTGE)
  - Maîtrise d'ouvrage : GEMA (PPG)
- 67 communes / 6 intercos
- 22 élus / 7 agents



# Des boisements rivulaires dégradés

- 86 % du linéaire de berge ( $\approx 460$  km) sans boisements structurés
  - Absence d'une ou plusieurs strates
  - Largeur insuffisante
- Des pratiques inappropriées
  - Entretien excessif
  - Abandon
- Une problématique majeure sur le territoire (cf. SAGE, PTGE, PPG, voire PAPI)



Source : SMBS

# Quelques étapes clé !

Fin 2016

- Sollicitation d'une commune du bassin

2017

- Etat des lieux précis
- Elaboration du cahier des charges et rédaction du plan de gestion

2018

- 1<sup>er</sup> travaux d'entretien

2019

- 1<sup>er</sup> travaux de restauration

Depuis  
2020

- Déploiement du dispositif



# Caractéristiques du projet

	<b>RESTAURATION, ENTRETIEN ET GESTION DES RIPISYLVES</b>	<b>COMMUNE DE</b> .....
<b>Objectif de l'opération</b>	Assurer une gestion intégrée, pérenne et respectueuse des espèces afin de restaurer l'équilibre de faune, flore et écosystèmes.	
<b>Description de l'opération</b>	Celle-ci est destinée aux parcelles boisées riveraines ou littorales pour améliorer l'état de l'écosystème de la rive, en améliorant la ripisylve existante et en la reconstituant dans les zones dégradées.	
<b>Localisation</b>	Parcelles situées sur la commune de ..... de la commune de .....	
<b>ENGAGEMENT RESTAURATION NIVEAU 4 - Modalité de 15 m et plus</b>		
<b>Engagements du Syndicat</b>	Prendre en charge administrative, technique et financière de l'opération d'un bâtiment résidentiel de 15 m le long des berges des parcelles sous contrat.	
<b>Engagements du propriétaire contractuel</b>	Information systématique de propriétaire contractuel et/ou de l'agriculteur exploitant pour toute intervention sur les parcelles sous contrat.  Obligation de la gestion du contrat résidentiel des parcelles sous contrat au syndicat pour une durée de 15 ans.  Nécessaire de la mesure "Entretien post-plantation", puis de la mesure "Entretien courant" pour les parcelles sous contrat pour une durée minimale totale de 15 ans.  Autorisation de passage pour les agents du syndicat et les prestataires.  Intervention d'intervention sur le contrat résidentiel sous contrat, sauf avis favorable du syndicat.	
<b>Modalités techniques de la mesure</b>	Plantation ou bouturage d'arbres du haut jet d'essences locales ou indigènes (SA) à raison de 600 plants par hectare, après le haut jet de berge sur une largeur de 15 m ou plus.  Plantation ou bouturage d'arbustes d'essences locales ou indigènes (SA) à raison de 2 400 plants (jeune plants ou hautes tiges) par hectare, après le haut jet de berge sur une largeur de 15 m ou plus.  Formule de plantation : ..... ..... ..... Période de plantation : Novembre à février.  Plantations effectuées sous gabarit réglementaire (sauf exceptions prévues) et équipées de protection contre le gel.  Intervention d'utilisation de produits phytosanitaires ou d'autres traitements localisés conformément au label Protection de la faune contre les espèces nuisibles.	
<b>Informations techniques</b>	Yves DAVOUDOU Technicien de Restauration Tél. : 05 46 30 63 75 yves.davoudou@seudre.fr	Clara BIGNARD Chargée de mission RCM Tél. : 05 46 30 64 52 clara@seudre.fr

- 3 orientations principales déclinées sous forme de contrats
  - Validation de bonnes pratiques de gestion
  - Opérations de restauration par repousse spontanée et/ou plantations
  - Opérations d'entretien raisonné et/ou gestion sélective des embâcles

<b>Coordonnées du contractuel</b>	Prénoms - Nom : ..... Adresse : ..... Code Postal - Commune : ..... Tél. : ..... Coté : .....				
<b>Coordonnées de l'exploitant</b>	Prénoms - Nom : ..... Adresse : ..... Code Postal - Commune : ..... Tél. : ..... Coté : .....				
<b>Parcelle(s) concerné(s)</b>	Secteur	Numéro	Localité (ville)	Localité à l'échelle	Occupation
<b>Planning d'intervention</b>	2020	2021	2022	2023	2024
	2025	2026	2027	2028	2029
	2030	2031	2032	2033	2034
<b>Observations</b>	..... ..... .....				
<b>Références du contrat (SAGE N° / CDD / NCM)</b>	Contrat n° : .....				
<b>Date et signatures</b>	Fait à ..... le .....				
	Le contractuel (prénoms et nom) "à et après" : .....		Le Président du SAGE		
					

- Principes des contrats
  - Délégation de gestion sur des durées variables
  - Modalités d'interventions (techniques, période, fréquence...)
  - Plusieurs niveaux d'ambition et/ou d'adaptation aux usages présents
  - Priorisation (secteur sans BR, tronçons prioritaires du SAGE)

# Quelques résultats 5 ans après...

- 3 années d'animation effectives (cause COVID)
- 3 communes concernées
- 5,8 km.l. sous contrat
  - Restauration = 4,3 km.l.
  - Entretien = 1,5 km.l.
  - Et bonnes pratiques
- ≈ 20 propriétaires volontaires
- ≈ 100 lycéens formés (travaux + animation) et 200 enfants sensibilisés



# Atouts du dispositif

- Résultats encourageants pour une démarche basée sur le volontariat (partenariat gagnant-gagnant)
- Demande forte de la part des propriétaires riverains
- Bonne acceptabilité sociale et implication des élus
- Excellent support pour de la sensibilisation
- Coût limité (animation > travaux)
- Augmentation des moyens humains et matériels du syndicat
- Visibilité des opérations

# Atouts du dispositif

- **Projet multipartenarial**

- Communes
- Programme Entretien et Valorisation de l'Arbre en Charente-Maritime
- Lycée Professionnels et écoles élémentaires locaux
- Prestataires



## Limites et ajustements du dispositif

- Révision des formules de plantation (strate arbustive)
- Programme inadapté pour traiter de l'entretien (linéaire discontinu, petites parcelles, nombre de propriétaires concernés...)
- Niveaux d'ambition les plus faibles souvent privilégiés
- Temps d'animation/sensibilisation important
- Cas de la rupture d'un contrat suite à un changement de propriétaire
- Cas du frêne commun

# Perspectives

- Traiter le cas de l'entretien dans le cadre d'un programme global à l'échelle du bassin
- Poursuivre le développement du dispositif sur le volet restauration pour atteindre les objectifs inscrits dans le PPG (4 km.l./an)
  1. Maintien du volontariat pendant les 5 premières années
  2. Evaluation à 5 ans
  3. Poursuite ou recours à des moyens plus contraignants
- Etudier la faisabilité de son extension à la plantation de haies dans le cadre du PTGE Seudre

# Perspectives

- Envisager les possibilités de protection réglementaire des zones restaurées (PLU, ORE...)
- Constituer une régie d'intervention
- Valoriser les rémanents (paillage, bois de chauffage...)



# Quelques conseils

- Adapter le vocabulaire utilisé
  - Ripisylve → Boisements rivulaires → Boisements de bord de cours d'eau
  - Bande enherbée → Bande végétalisée → Bande boisée/arborée
- Valoriser les services écosystémiques rendus par les boisements rivulaires (= ZH +)
- Etudier chaque projet au cas par cas
- Ne pas faire de fixation sur les niveaux d'ambition les plus élevés

## Quelques conseils

- Ne pas minimiser la charge d'entretien des zones restaurées (arrosage, limitation de la concurrence, taille...)
- Multiplier les échanges avec les propriétaires
- Sensibiliser en priorité le jeune public, notamment en secteur rural
- Miser sur le bouche à oreille (preuve par l'exemple)

# Merci pour votre attention

Yann DAVITOGLU

Technicien Milieux Aquatiques - SMBS

yann.davitoglu@fleuve-seudre.fr

05 46 90 89 75

www.sageseudre.fr



Le SMBS reçoit  
le soutien financier de :



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

